

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
District de Montréal

No. R-4008-2017

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée,  
ayant sa principale place d'affaires au 1717,  
rue du Havre, en les ville et district de  
Montréal, province de Québec,

(ci-après « Énergir »),

---

### DÉCLARATION ASSERMENTÉE

---

Je, soussigné, **VINCENT POULIOT**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis directeur principal, Marché du Carbone et Efficacité énergétique, chez Énergir;
2. J'ai connaissance des faits allégués dans la « *Demande relative à l'Étape E* » datée du 21 décembre 2022 ainsi qu'aux pièces Gaz Métro-12, Documents 1 et 2;
3. Tous ces faits allégués sont vrais à ma connaissance personnelle.

**ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE**, à Sutton, le 21 décembre 2022.

*Vincent Pouliot*

---

**VINCENT POULIOT**

**DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT** devant moi,  
à Montréal, ce 21<sup>ème</sup> jour de décembre 2022

*M Beauvais*

---

Commissaire à l'assermentation

